

### ***Catégorie :***

Dispositif de prévention et de gestion de l'absentéisme et du décrochage scolaires.

### ***Niveau d'enseignement :***

Primaire (Wallonie et Bruxelles) et secondaire (Bruxelles).

### ***Porteur du projet :***

Gobeaux Laurence, intervenante du Service des Equipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contact: [laurence.gobeaux@cfwb.be](mailto:laurence.gobeaux@cfwb.be)

Coordinateur pédagogique : Bruno Sedran.

Coordinatrice administrative: Emeline Théâtre ([Emeline.theatre@cfwb.be](mailto:Emeline.theatre@cfwb.be))

### ***Titre de l'atelier :***

Les Equipes mobiles et l'absentéisme scolaire : les écoles savent pourquoi ... ou pas !

### ***Objectif poursuivi ou intérêt de l'outil :***

Accompagner les établissements scolaires dans la gestion de situations d'absentéisme et/ou de décrochage scolaires.

### ***Descriptif :***

Ce Service, composé d'intervenants extérieurs aux écoles, a pour mission d'intervenir :

- en cas d'absentéisme scolaire (situation d'un élève qui fréquente irrégulièrement l'établissement scolaire et s'en absente de façon injustifiée), uniquement dans l'enseignement fondamental ;
- en cas de décrochage scolaire (élève soumis à l'obligation scolaire qui est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable ou élève qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile) ;
- en cas de situation de crise dans l'école, c'est-à-dire, une situation affectant l'établissement scolaire à la suite d'un fait précis ;
- afin de permettre la reprise du dialogue au sein de l'établissement scolaire qui a connu une situation de crise ;
- de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise.

Le Service des Équipes mobiles intervient dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la **demande du chef d'établissement** ou du Gouvernement dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et **du pouvoir organisateur** dans les établissements subventionnés.

La **demande d'intervention** doit se faire **par fax, par courriel ou par courrier** à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En cas d'absentéisme ou de décrochage scolaire, l'objectif de l'intervention est de recréer du lien entre l'élève et l'école en collaboration avec la famille et des éventuels services

extérieurs. Dans ce cas, il est possible pour les intervenants de se rendre au domicile du jeune. De manière concrète et selon les situations, l'intervenant commence par réaliser l'analyse de la demande, puis, suivant les besoins : - rencontre le(s) jeune(s), - rencontre l'entourage scolaire et/ou familial ou la personne investie de l'autorité parentale, - met en place ce qui permet aux acteurs concernés de construire leurs pistes de solutions, - collabore avec le (ou les) service(s) compétent(s) et/ou spécifique(s) (CPMS, SAJ, AMO, SAS, Service Jeunesse de la Police, CPAS, Service de santé mentale, ...). Pour cela est réalisé un accompagnement à une réflexion et à une construction sur des dispositifs internes d'accrochage scolaire et à l'élaboration des liens entre les différentes ressources internes existantes au sein des établissements scolaires.

***Lien vers l'outil ou ressources éventuelles :***

<http://www.enseignement.be/index.php?page=23747>